

Animal & Société – contribution Didier Vernay.
Neurologue – CHU de Clermont-Fd

Rôle social de l'animal : impact de la relation homme-animal et place des activités associant l'animal dans les programmes éducatifs, sociaux et thérapeutiques.

I. Historique et contexte

Les activités associant l'animal (AAA) sont un concept récent lié à l'évolution de nos sociétés. En effet, il y a deux ou trois générations les animaux accompagnaient l'homme à toutes les étapes de sa vie et pour tout type d'activités, même pour les urbains : transports, production d'énergie, élevage-alimentation (animaux de rente et chasse), travail (chien de troupeau, de garde...), guerre, loisirs.... Dès l'enfance le contexte éducatif était imprégné de cette coexistante et de ce co-développement homme-animal (reproduction, naissance, croissance, éducation et mort).

Actuellement notre rapport à l'animal c'est distancié, y compris pour les ruraux¹ et, nos modes et conditionnement alimentaires se sont profondément modifiés. Nos rapports avec les animaux se font majoritairement par choix personnel et avec des animaux de compagnie.

Les aspects historiques des **bienfaits de la présence animale** auprès de l'homme sont rappelés dans le livre issu du travail de Groupe de Recherche et d'Etude sur la Thérapie Facilité par l'Animal (GRETFA) ².

Dans le contexte national, schématiquement les approches d'aide par l'animal sont :

- des pratiques reconnues de longue date comme le chien d'aveugle
- des pratiques bénéficiant plus récemment d'une reconnaissance officielle (chien d'assistance pour personne handicapée ³) ou d'une diffusion nationale comme les fermes pédagogiques et thérapeutiques, la pratique du cheval et fréquentation des poneys club par les institutions d'enfants handicapés, l'accueil des animaux dans certaines résidences de personnes âgées... .
- les pratiques innovantes que sont les AAA éducatives, sociales et thérapeutiques - incluant et élargissant le cadre des pratiques précédentes et - dont le cadre d'intervention, le statut de l'intervenant et le cursus de l'animal restent à définir.
- les pratiques d'AAA non développées pour des raisons réglementaires en France comme les interventions en milieu pénitentiaire.

La Fédération Internationale des Thérapies et Relation d'Aide par la Médiation (FITRAM) ⁴ crée en 2006 bénéficie du statut d'OING auprès du conseil de l'Europe et mène une réflexion théorique, pratique, réglementaire et éthique sur le statut et la place des AAA.

¹ cf. agression des éleveurs par le bétail faute « d'empreinte » humaine précoce suffisante pour le veau et industrialisation de la production des volailles, oeufs, lapins . . .

² Didier Vernay. Le chien partenaire de vie : perspectives et applications en santé humaine. Ed Eres – 2003.

³ L'Association Nationale d'Education de Chien d'Assistance pour personnes Handicapés (ANECAH), actuellement rebaptisée Handi'Chiens est créée en 1991 et le chien d'assistance bénéficie du même statut que le chien d'aveugle (accès aux lieux publics, aide financière MDPH possible. . .)

⁴ La FITRAM rassemble deux courants de la relation par la médiation : l'art-thérapie et l'aide par l'animal.

II. dimensions concernées par l'aide par les animaux

I.1 - Sociale : Impact de la relation homme animal. La pratique de professionnels du monde animal, du monde la santé, de l'éducation, du monde social ainsi que nombre d'études scientifiques⁵ plaident en faveur d'un effet positif sur le bien être humain qu'il soit physique⁶, psychologiques⁷ ou social⁸. Néanmoins la nature de cet effet, son impact et son réel intérêt reste débattu et le milieu scientifique s'accorde à reconnaître la nécessité d'études complémentaires et de travailler à une meilleure définition des concepts théoriques et du cadre méthodologique.

II.2 – Educative, sociale et Thérapeutique visant des publics ciblé dans le cadre des AAA.

II.2.a : l'assistance aux personnes handicapées : *cette dénomination présuppose qu'un l'animal spécialement éduqué permet d'aider une personne formée à être plus autonome et que cette dernière est en capacité d'être entièrement responsable de son animal*

- handicap sensoriel :
 - o chien d'aveugles
 - o chien pour sourd (pas d'association ou organisme de formation actif actuellement)
- handicap moteur :
 - o chien d'assistance

II.2.b : les interventions d'aide par la médiation animale : *ceci concerne le fait d'introduire un travail spécifique de médiation avec un animal dans la cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement d'une personne, que celle-ci soit en situation de souffrance physique, psychologique ou sociale. Le type d'action est défini par la compétence des professionnels impliqués dans la prise en charge initiale.*

Les domaines d'application sont très larges mais les grandes catégories de public ciblé sont :

- 1) les enfants en particulier lors de problèmes de développement psycho-moteur ou de situation pathologique.
- 2) les personnes adultes en situation de handicap, en particulier psychiatrique, cognitif ou en situation de désocialisation.
- 3) les personnes âgées dépendantes ou souffrant de maladie d'Alzheimer.

Les espèces le plus souvent concernées sont les chiens et les chevaux. Les chats et divers animaux domestiques ou familiers sont sollicités et certains programmement recherchent le contact avec des animaux vivant en liberté (dauphins).

Grands types d'actions :

- AAA éducative : ex de programme d'intervention dans les écoles pour sensibiliser les enfants aux mesures éducatives et à la bien traitance des animaux, programme d'aide à l'apprentissage de la lecture
- AAA sociale : ex d'aide des jeunes délinquants⁹
- AAA thérapeutique : cf Le chien partenaire de vie : perspectives et applications en santé humaine²

⁵ Cf. congrès de l'IHAIO et revue Anthrōzoos

⁶ Amélioration de paramètres liés à l'activité physique, cardio-vasculaires et généraux, réduction de prises thérapeutiques, prévention de crises d'épilepsie, d'hypoglycémie, détection de tumeurs. .

⁷ Meilleure réponse clinique au stress, amélioration des troubles de l'humeur et amélioration de paramètres biologiques associés

⁸ Augmentation significative des interactions sociale, détection et prévention des comportements violents

⁹ Guy Gilbert « des loups dans la bergerie » Ed Stok

III. Perspectives

III.1 - Recherche : les travaux actuels sont majoritairement issus de fonds privés (associations ; ex AFIRAC / Fondations ; ex Sommer), et ne peuvent donc généralement recueillir la masse critique financière pour réunir de façon durable des équipes pluridisciplinaires médico-bio-psycho-socio-éthologiques indépendantes et s'adjointre la collaboration de juristes, économistes . . . Il paraît donc important :

- 1) de valoriser et d'orienter la recherche et l'enseignement universitaire et public vers ces thématiques, y compris les aspects sanitaires, d'hygiène (qui bloquent beaucoup de dossiers hospitaliers), de méthodologie, de la bientraitance . . .
- 2) de susciter l'émergence d'un comité scientifique et éthique « référent » (Européen ?) de façon à pouvoir émettre des recommandations, des guides de bonnes pratiques, chartes . . . et in fine aider à la définition des aspects réglementaires
- 3) encourager les échanges des acteurs de cette méthode (encore pionnière) : rencontres, publications, site web . . .

III.2 - Définition des pratiques et aspects réglementaires : cette réflexion nous paraît devoir être menée au niveau Européen (ce que fait la FITRAM) et va croiser différentes composantes^{2, 10} :

- le public ciblé (cf point III.3)
- le type d'animal acteur de médiation : sélection, éducation, suivi . . .
- le cadre d'intervention professionnelle et le type de programme : c'est ce qui définit la dimension d'animation ou d'intervention éducative, sociale ou thérapeutique.
- la compétence de(s) l'intervenant(s)² : formation à la relation d'aide et formation animalière (aspects sanitaires, comportementaux et psychologiques, réglementaires, . . .)

Sur ces bases, il reste à définir réglementairement le statut de l'intervenant, le statut de l'animal et le niveau de reconnaissance de ces types d'actions.

III.3 – travail sur les publics ciblés

Le problème se pose différemment en fonction des contextes suivants :

III.3-a : milieu gérontologique⁹ : nous assistons actuellement à une réelle aspiration à voir ce développer des programmes de médiation animale dans le monde de la prise en charge des personnes âgées. C'est dans ce milieu que l'on rencontre le moins d'obstacles administratifs ou médicaux. Il est donc possible aujourd'hui de procéder à une concertation pour proposer un guide de bonnes pratiques pour la prise en charge des personnes âgées.

III.3-b : milieu de la personne adulte : les situations sont extrêmement variables et le premier travail à faire serait de recenser ce qui se fait ? Où ? Avec qui ? Comment ? . . . et de pouvoir distinguer les pratiques que l'on peut formaliser et celles qui restent expérimentales ou sont contestables.

III.3-c : milieu de l'enfance : la situation est similaire à celle de l'adulte mais les enjeux sont plus fort car l'impact des AAA peut être majeur à cet âge¹¹, nous formulons l'hypothèse que l'animal peut jouer, dans certains cas, le rôle de co-tuteur de résilience¹².

¹⁰ Robert Kolher. Les activités associant l'animal en maison de retraite – Mémoire Master organisation sociale. Lyon III – 2006.

¹¹ Hubert Montagner. L'enfant et l'animal. Les émotions qui libèrent l'intelligence. Ed Odile Jacob – 2002.

¹² Didier Vernay. L'animal tuteur de résilience ? Colloque Enfance et Psy – Lyon 2007.